

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 10, de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, nous a transmis le dossier de demande d'autorisation N° **3B/24/0034** relative au **chantier d'excavation autre que la roche à Erpeldange-sur-Sûre, 6, rue Dr Louise Welter introduit par la société Kikuoka Promotion Luxembourg SA.**

La demande en question est déposée au secrétariat communal d'Erpeldange-sur-Sûre du **25 septembre 2024 au 11 octobre 2024** inclusivement pour y être consulté pendant les heures d'ouverture par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés et à la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif.

Erpeldange-sur-Sûre, le 25 septembre 2024

Pour le Bourgmestre, l'Échevine



Le Secrétaire